



SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2020 – 2025

1

Les orientations stratégiques du Projet d'Etablissement

2

Le projet Médico-Soignant

3

Les projets des Directions Fonctionnelles

SOMMAIRE

Les orientations stratégiques du projet d'établissement

3

Caractéristiques et besoins du territoire de l'Yonne

3

Des projets majeurs réalisés dans le cadre du précédent projet d'établissement

3

Des forces et des opportunités réelles pour mieux répondre aux besoins du territoire

3

Les chiffres clés du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne

4

Projet Médico-soignant

5

Les 8 questions clés qui guident le projet médico-soignant du CHSY

5

L'enjeu prioritaire du CHSY : garantir les conditions du maintien des trois parcours prioritaires de prise en charge (enfant, adolescent, adulte)

8

L'engagement du CHSY : encourager le développement des dispositifs de prises en charge spécifiques transversaux

11

Projet Social

13

Projet Qualité et Gestion des Risques

14

Projet de Gestion

15

Projet Systèmes d'Information

16

Projet Travaux et Logistique

17

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

« La réussite de ce projet d'établissement dépend de deux enjeux clés : assurer les conditions du maintien de l'existant tout en encourageant le développement de nouvelles activités. »

Caractéristiques et besoins du territoire de l'Yonne

Un territoire marqué par une forte scission Nord-Sud : Le territoire de l'Yonne est marqué par une faible densité démographique et une concentration de la population sur certaines parties du territoire. Cette scission a pour conséquence d'isoler certaines zones géographiques et de fragmenter la carte de l'offre de soins. Trois enjeux sociodémographiques majeurs doivent par ailleurs être pris en compte par les offreurs de soins du territoire : le vieillissement de la population supérieur à la moyenne nationale, l'isolement géographique relativement fort en raison de la nature rurale des différents territoires et la précarité de la population.

Un territoire marqué par des besoins majeurs en soins psychiatriques : Le territoire de l'Yonne se caractérise par une forte prégnance de certaines maladies mentales avec des taux d'admission longue durée qui sont systématiquement supérieurs à la moyenne nationale. On note en particulier un taux d'ALD élevé pour les troubles mentaux liés aux addictions et pour les pathologies psychiatriques.

Un territoire caractérisé par une démographie médicale particulièrement fragile : La problématique de désertification médicale et d'attractivité médicale est un enjeu majeur du territoire qui touche à la fois les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les psychiatres mais également d'autres professionnels de santé. Il existe cependant quatre établissements autorisés en psychiatrie dans le département, qui garantissent un maillage territorial satisfaisant en termes d'offre de soins, dont le CHSY est l'acteur principal.

Des projets majeurs réalisés dans le cadre du précédent projet d'établissement

Fort d'un positionnement central sur son territoire, le CHSY a enclenché depuis plusieurs années une dynamique de projets portée par la communauté hospitalière qui a notamment permis de mettre en place de nombreuses actions dans le cadre du précédent projet d'établissement. Si certaines de ces actions nécessitent d'être poursuivies ou renforcées, nombreuses sont celles qui ont été engagées sur les cinq dernières années.

Des forces et des opportunités réelles pour mieux répondre aux besoins de son territoire

Le CHSY pourra capitaliser sur son positionnement d'établissement de référence, son ancrage territorial fort et sa situation économique saine. Cependant, il apparaît que la faiblesse principale de l'établissement concerne la pyramide des âges des ressources médicales, avec un âge moyen de 55 ans. **Le CHSY doit s'attendre à connaître une situation de tension en matière de ressources médicales dans les années à venir.**

LES CHIFFRES CLÉS DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISÉ DE L'YONNE

13 109
patients
suivis en 2019



262 lits

119 places

80 000
journées
d'hospitalisation

2 500 séjours



8 CMP
9 CATT
adultes



7 CMP
2 CASA
9 CATT
Infanto - juvénile

341 007 Habitants
7 472 km²

LE PROJET MEDICO-SOIGNANT

Les 8 questions clés qui guident le projet médico-soignant

Le projet médico-soignant du CHSY est guidé par 8 questions qui apparaissent aujourd'hui clés pour définir une prise en charge adaptée et de qualité de tous les patients. Ces questions abordent les sujets transversaux qui fonderont les pratiques professionnelles de la communauté du CHSY pour les cinq années à venir.

1 *Quelles nouvelles organisations et quels nouveaux métiers pour répondre à l'enjeu de démographie médicale sur le territoire ?*

Dans un contexte national d'une démographie médicale fortement contrainte, le territoire de l'Yonne est confronté à un déficit majeur de professionnels médicaux, en particulier sur les spécialités psychiatriques. Afin de répondre à cet enjeu majeur, plusieurs actions sont envisagées et seront déclinées dans le cadre du présent projet. En lien avec les actions proposées dans le projet social, l'établissement mettra en place une Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences. Cette meilleure anticipation s'accompagnera d'une action dédiée autour d'une stratégie de renforcement de l'attractivité de l'établissement pour les professionnels médicaux. En parallèle des diverses actions pour attirer de nouveaux professionnels, des réflexions sont aussi à mener pour travailler sur les organisations et ainsi optimiser les temps médicaux et leur utilisation.

2 *Comment garantir les droits du patient dans le cadre de la privation de liberté ?*

Le respect des droits et libertés et la bientraitance sont au cœur de la prise en charge au CHSY. Cet engagement sera pérennisé dans le cadre du présent projet d'établissement autour de plusieurs actions. L'établissement s'engage ainsi à maintenir ou réactiver plusieurs espaces de réflexions ou d'échanges (la poursuite des travaux du groupe de travail « Bientraitance », la poursuite de la tenue trimestrielle du Comité d'Éthique Local et la réactivation de l'observatoire de la violence). En parallèle de ces lieux d'échange, le renforcement et la diffusion des outils existants ou de nouveaux outils devront permettre de soutenir les professionnels.

3 *Comment accompagner le patient pour le rendre acteur de sa prise en charge, notamment autour de la mise en place de projets de soins individualisés ?*

L'organisation des prises en charge s'inscrit dans un paradigme nouveau qui promeut une vision plus globale du patient : il s'agit en effet, au-delà de l'accompagnement des parcours de soins, de privilégier de plus en plus un accompagnement des parcours de vie des patients. Pour ce faire, l'établissement poursuivra donc les travaux du groupe « Parcours » visant à mettre en place le recueil d'informations personnalisé. La mise en place, également en cours d'expérimentation, du référent soignant pour chaque patient vise quant à elle à disposer d'un interlocuteur identifié pour le patient et pour l'ensemble des parties prenantes, qui soit le garant de son projet de soins.

4 *Comment renforcer la prévention et le repérage précoce des troubles psychiques ?*

Une quatrième question transversale et qui se retrouve en filigrane de l'ensemble des projets présentés ci-après concerne le repérage précoce des maladies psychiatriques et le renforcement du rôle de l'établissement dans la prévention. Si la prévention est déjà une réalité au CHSY, ce projet d'établissement devra permettre de pérenniser certains dispositifs spécifiques préexistants, mais également de développer la culture de la prévention. L'amélioration et la mise en commun d'outils de transmission entre les professionnels doit également contribuer à l'accélération et la fluidification des prises en charge.

5 *Comment améliorer le bien-être des patients au long cours, et notamment comment préserver leur vie sociale, familiale et sexuelle en l'articulant avec la prise en charge et les soins ?*

Les patients au long cours constituent une patientèle spécifique qui nécessite une prise en charge globale et complète. C'est pourquoi les problématiques de la qualité de vie et de la bien-être sont particulièrement saillants pour ces patients, même si elles constituent une réalité pour tous. Alors que les équipes du CHSY ont déjà engagé des efforts marqués pour améliorer la qualité de vie des patients au long cours, la pérennisation de certaines actions fortes ou la mise en place de nouveaux projets pour mettre le bien-être au centre de la prise en charge sont inscrits au projet d'établissement. En particulier, il s'agit de mettre en place des actions afin de lutter contre la chronicité et d'animer la vie des patients hospitalisés, de laisser plus de place à la sphère privée des patients en permettant la personnalisation des chambres, de définir plus clairement la politique de l'établissement sur ce sujet et de mettre en place une formation plus poussée des professionnels.

6 *Comment améliorer la prise en charge somatique des patients du CHSY ?*

La prise en charge somatique des patients du CHSY est nécessaire et représente un axe fort de la prise en charge globale du patient. Assurer des soins somatiques de qualité pour une population vulnérable permet d'agir en amont sur les risques de comorbidité et de mortalité, de surveiller les complications somatiques, de mener des actions de prévention et d'éducation à la santé pour améliorer la qualité et l'hygiène de vie et de favoriser un accès ou un retour au suivi « de droit commun » pour les patients. Cette amélioration passe d'abord par une pérennisation des efforts déjà engagés. Parallèlement au maintien de l'existant, plusieurs autres actions sont nécessaires pour améliorer la prise en charge somatique des patients du CHSY : un renforcement médical pour permettre le suivi somatique des patients du sénonais non couverts par le dispositif actuel et la mise en place de l'évaluation du dispositif de repérage des troubles somatiques à l'entrée élaboré en 2018.

7 *Quels leviers pour une prise en charge des pathologies coordonnées avec les sites d'accueil d'urgence psychiatrique ?*

La prise en charge des situations d'urgences psychiatriques nécessite de pouvoir coordonner plusieurs acteurs dans un temps court avec un enjeu de sécurisation de la prise en charge du patient dans le respect de ses droits et libertés. Le CHSY est un établissement de spécialité dépourvu de Service d'Accueil des Urgences. Aussi, l'accueil des urgences s'organise en première intention dans les SAU des Centres Hospitaliers Généraux, ce qui implique un enjeu de liaison fort. Si le dispositif existant permet de répondre aux principaux enjeux, le problème majeur de démographie médicale sur le territoire pèse sur l'organisation des prises en charges des situations d'urgences psychiatriques. La pérennisation des organisations existantes doit constituer le premier objectif afin de poursuivre le renforcement des liens et partenariats entre le CHSY et les deux principaux SAU du territoire. L'organisation de la prise en charge de certains patients après régulation médicale du Centre 15 doit également constituer un axe de travail. Enfin, le manque de place pour l'accueil des patients présentant des troubles psychiatriques urgents reste un axe à améliorer.

8 *Quels outils et quels partenariats pour améliorer le maillage territorial et la gradation des soins ?*

Le sujet du maillage territorial et de l'articulation du CHSY avec les autres acteurs du territoire est un sujet incontournable afin d'assurer une bonne gradation des soins sur le territoire. Il s'agit en effet de renforcer les partenariats avec l'ensemble des structures afin de garantir la cohérence et la continuité des soins, de fluidifier les parcours patients de l'amont à l'aval, et de limiter les hospitalisations en privilégiant des formes de prise en charge plus adaptées favorisant la sortie. Afin de développer une vision territoriale et partenariale, la poursuite du travail déjà engagé de renforcement des partenariats du CHSY avec les adresseurs est à pérenniser. Par ailleurs, il s'agira de renforcer de manière générale le rôle des équipes mobiles, acteurs pivots du maillage territorial, les liens avec les structures d'aval, et l'anticipation de la sortie des patients.

L'ENJEU PRIORITAIRE DU CHSY : GARANTIR LES CONDITIONS DU MAINTIEN DES TROIS PARCOURS PRIORITAIRES DE PRISE EN CHARGE (ENFANT, ADOLESCENT, ADULTE)

LE PARCOURS ENFANT

La prise en charge des pathologies psychiatriques de l'enfance et de l'adolescence est organisée au CHSY par le pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile qui regroupe un secteur enfant et un secteur adolescent. Concernant la prise en charge des enfants, l'offre de soins s'organise autour de plusieurs structures intersectorielles qui garantissent un bon maillage territorial. Cette offre de soins complète permet de prendre en charge les principales pathologies psychiatriques émergentes durant l'enfance, et notamment les pathologies autistiques, les troubles du comportement, les troubles du sommeil, les troubles anxieux, les troubles de l'apprentissage, les troubles de l'attachement, carenciels et psycho-traumatiques et les TDAH (Troubles de Déficit de l'Attention/Hyperactivité).

Les actions proposées pour le parcours enfants dans le projet d'établissement répondent à deux objectifs principaux :

- Un objectif majeur de maintien des organisations existantes eu égard aux évolutions attendues de la démographie médicale sur l'établissement.
- Un objectif transversal d'asseoir et renforcer les dispositifs mis en place dans le cadre du précédent projet d'établissement.

Le CHSY dispose d'un plateau technique et d'une offre de soins bien développés sur le parcours enfant, mais qui doit être pérennisée au regard des enjeux de démographie médicale. De manière générale, on note que l'évolution des effectifs suit une pente descendante malgré l'ouverture des nouvelles structures et l'augmentation de la demande constatée sur les dernières années, en raison principalement d'une problématique centrale d'attractivité. Notamment, l'enjeu se pose à court terme pour l'Accueil Familial Thérapeutique (soins pour les enfants âgés de moins de 8 ans en milieu familial substitutif, qui accueille aujourd'hui 6 enfants) et pour certains CMP. **Cette problématique d'attractivité doit donc être retenue en filigrane de l'ensemble des actions présentées ci-après, puisque c'est cet enjeu qui permettra de renforcer et maintenir l'ensemble du dispositif de soins sur les 5 années à venir.**

- **Action 1** : Améliorer la réactivité de l'offre dans les CMP pour mieux répondre à la demande et notamment réduire le délai d'attente.
- **Action 2** : Renforcer l'offre de soins en santé mentale en périnatalité pour notamment mieux couvrir le nord du département.
- **Action 3** : Poursuivre et renforcer les partenariats avec le médico-social et le secteur libéral pour décloisonner les prises en charge et renforcer la fluidité des parcours, notamment à la sortie des patients du secteur hospitalier.
- **Action 4** : Maintenir et renforcer les dispositifs de prévention et de repérage précoce des pathologies infanto-juvéniles.

LE PARCOURS ADOLESCENT

La prise en charge des adolescents est également organisée par le pôle de psychiatrie infanto-juvénile. La structuration de cette offre, relativement ancienne, garantit une prise en charge adaptée et large pour le territoire. En effet, l'offre s'organise tout d'abord autour d'une unité d'hospitalisation à temps complet de 10 lits (unité Paul Claude Racamier). Cette offre est complétée par une offre ambulatoire de 15 places qui accueille quant à elle des adolescents, souvent en rupture scolaire, avec des problématiques de phobie scolaire, de dépressions ou de troubles psychotiques à un stade stabilisé et pour lesquels l'objectif majeur est orienté autour de la réinsertion et de la réhabilitation en vue d'une diminution progressive de l'hospitalisation. En complément de ces capacités d'hospitalisation, le territoire est également maillé par les CASA (Centres d'Accueil et de Soins pour Adolescents) de Sens et Auxerre qui réalisent notamment des consultations d'évaluation, des psychothérapies, et des suivis infirmiers ou éducatifs individuels ou de groupes ; ainsi que par la Maison des Adolescents (MDA) de l'Yonne qui est décentralisée (avec deux antennes sur Sens et Auxerre et des « points d'écoute » ponctuels sur l'ensemble du département dans les collèges, mairies, etc.) : cette dernière constitue un lieu d'accueil pour apporter aux adolescents écoute, informations et conseils pour tous leurs questionnements et proposer des orientations si nécessaire.

Ce dispositif de soins très complet permet de prendre en charge l'ensemble des pathologies qui peut concerner l'adolescence, à savoir :

- Les pathologies spécifiques à l'adolescence, aiguës ou stabilisées (notamment par la prise en charge de l'urgence articulée autour de la liaison avec les services pédiatriques du territoire) ;
- Les pathologies émergentes à l'adolescence (schizophrénie, phobie scolaire, début d'addiction, etc.).

L'enjeu du présent projet d'établissement sera donc de finaliser et rendre pérenne ce nouveau dispositif et de développer de nouveaux projets afin de continuer à mieux répondre aux besoins du territoire.

- **Action 1** : Renforcer la liaison en pédopsychiatrie et le lien entre pédopsychiatres et les services Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) du territoire, notamment pour permettre une prise en charge plus rapide et plus efficiente des situations d'urgences (ex. : jeunes suicidants).
- **Action 2** : Développer l'intersectorialité avec le secteur Adultes, notamment pour les grands adolescents afin de favoriser l'identification précoce de signes précurseurs de troubles psychiques (comme la schizophrénie notamment) en travaillant sur une prise en charge des 16-25 ans.

LE PARCOURS ADULTE

La prise en charge de la psychiatrie adulte au CHSY est organisée autour de 4 secteurs. En sus, l'établissement dispose également d'une unité intersectorielle de prise en charge de l'addictologie de 25 lits et 5 places d'HDJ, ainsi que de deux unités chroniques intersectorielles totalisant une capacité de 84 lits pour la prise en charge des patients au long cours. Ce dispositif d'hospitalisation est complété par plusieurs structures de soins qui garantissent un bon maillage territorial et une forte présence de l'établissement sur l'ensemble du département (CMP, CATTP, UCSA, liaisons avec les urgences). Le centre Renoir, centre de consultation mémoire, et le CATTP Alzheimer complètent le dispositif.

Ce dispositif de soins garantit une offre complète permettant de répondre aux besoins du territoire avec en outre la prise en charge des troubles anxieux, des addictions, des troubles bipolaires, de la schizophrénie, des troubles du comportement alimentaire, de l'autisme et des troubles autistiques, de la dépression, des déficiences mentales, de la gérontopsychiatrie, en lien notamment avec les partenaires du territoire.

Dans le cadre du précédent projet d'établissement, de nombreuses actions ont été engagées et portées par les équipes du pôle de psychiatrie adultes. L'enjeu des 5 années à venir sera donc avant tout d'aboutir et finaliser l'ensemble de ces projets, ainsi que de les inscrire dans la continuité de l'objectif central de l'amélioration de la prise en charge.

- **Action 1** : Redonner leur place pleine et entière aux CMP comme premier interlocuteur pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes présentant des troubles psychiques.
- **Action 2** : Poursuivre les travaux autour d'une meilleure structuration de la demande d'hospitalisation et d'une meilleure programmation.
- **Action 3** : Poursuivre la structuration du Centre de Proximité de Remédiation cognitive et de Réhabilitation psycho-sociale (CP2R) afin de réduire les conséquences des altérations cognitives observées au cours de la schizophrénie par des techniques rééducatives et poursuivre en parallèle les travaux sur l'accompagnement des aidants.
- **Action 4** : Poursuivre et élargir les travaux sur l'accompagnement des aidants avec le programme national PRO-FAMILLE labellisé avec les associations d'usagers.
- **Action 5** : Pérenniser les travaux autour de la lutte contre la chronicité pour lutter contre l'embolisation des lits d'hospitalisation à temps complet.
- **Action 6** : Poursuivre le déploiement du dispositif VIGILAN S de repérage de sujets en crise suicidaire.
- **Action 7** : Formaliser les conduites et protocoles et poursuivre la formation des professionnels à la gestion de la violence et de l'agressivité.

L'ENGAGEMENT DU CHSY : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES TRANSVERSAUX

Afin d'assurer une prise en charge adaptée et de qualité de tous les patients, le projet médico-soignant définit enfin l'ensemble des dispositifs spécifiques transversaux que l'établissement souhaite pérenniser ou développer.

1) La prise en charge spécifique des TND chez l'enfant de moins de 7 ans

Le repérage précoce des TND constitue un enjeu majeur puisqu'il permet de largement améliorer le pronostic des patients concernés. Les équipes du CHSY ont ainsi souhaité mettre en place un parcours spécifique pour l'accompagnement et la réalisation d'un diagnostic des enfants de moins de 7 ans présentant un TND coordonné par la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO). Ainsi, l'enjeu du projet d'établissement à travers les actions mises en place est de finaliser et rendre pérenne ce dispositif.

- **Action 1** : Encourager une évaluation diagnostique pluriprofessionnelle dans le cadre du développement de la PCO.

2) La prise en charge spécifique de l'addiction

La prise en charge de l'addiction est organisée au CHSY autour d'une unité d'hospitalisation conventionnelle qui accueille principalement des patients pour des sevrages et d'un hôpital de jour qui propose des séjours de trois mois renouvelables. Ainsi, les actions présentées ci-après proposent des solutions visant à améliorer la visibilité de l'offre de l'établissement en addictologie pour renforcer l'activité et améliorer la prise en charge.

- **Action 1** : Améliorer la visibilité de l'offre et l'occupation du service.
- **Action 2** : Développer l'expertise sur les addictions et conduites addictives auprès de l'ensemble des professionnels de santé.
- **Action 3** : Maximiser les recettes du service d'addictologie en améliorant le repérage des patients et en renforçant la liaison en addictologie.

3) La prise en charge spécifique de la précarité

La prise en charge spécifique des personnes en situation sociale complexe revêt un enjeu d'autant plus majeur : difficultés financières, isolement social, barrières à l'accès aux droits de prise en charge, isolement géographique et absence de moyens de locomotion sont autant de caractéristiques qui fragilisent grandement la situation de certains patients. Les actions proposées dans le projet d'établissement doivent permettre le renforcement de cette prise en charge.

- **Action 1** : Renforcer la reconnaissance de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) par les professionnels de santé et les partenaires.
- **Action 2** : Renforcer l'articulation de l'EMPP avec les travailleurs sociaux.

4) La prise en charge spécifique de la périnatalité

Dans le cadre du précédent projet d'établissement, les équipes du pôle infanto-juvénile du CHSY ont œuvré à la mise en place d'un dispositif spécifique de prise en charge de la périnatalité. Les actions déclinées dans le projet visent à renforcer ce dispositif.

- **Action 1** : Renforcer l'offre de soins en santé mentale en périnatalité.
- **Action 2** : Poursuivre le travail avec l'ensemble des partenaires de la périnatalité pour fluidifier les parcours.

5) La prise en charge spécifique des personnes placées sous main de justice

Le département de l'Yonne est marqué par un niveau de criminalité important, en particulier en ce qui concerne les crimes sexuels. Si la prise en charge des détenus par le CHSY est aujourd'hui satisfaisante, plusieurs axes d'amélioration sont tout de même identifiés pour les cinq années à venir.

- **Action 1** : Pérenniser l'existant et maintenir le degré de prise en charge des patients détenus ou en post-incarcération dans un objectif de limitation des hospitalisations inutiles en psychiatrie.
- **Action 2** : Continuer à renforcer les liens avec les centres pénitentiaires, les centres ambulatoires et les structures d'aval pour assurer la continuité des soins.
- **Action 3** : Mieux définir les contours de la radicalisation et clarifier les troubles comportementaux asociaux et les maladies mentales des personnes détenues.

6) Le renforcement de la réhabilitation psychosociale

L'enjeu principal autour de la réhabilitation psychosociale est de favoriser la réussite de projets concrets (sociaux et/ou professionnels) des patients, grâce à l'utilisation d'outils thérapeutiques spécifiques dans un contexte d'accompagnement personnalisé. Les actions présentées ci-dessous, dont l'objectif majeur sera d'augmenter la file active de patients pris en charge, doivent répondre à cet enjeu.

- **Action 1** : Poursuivre la structuration du CP2R afin de réduire les conséquences des altérations cognitives observées au cours de la schizophrénie par des techniques rééducatives.
- **Action 2** : Renforcer la connaissance de la structure CP2R à l'intérieur mais également en dehors des murs de l'hôpital avec l'ensemble des acteurs de la prise en charge afin de renforcer la file active du CP2R.
- **Action 3** : Développer une prise en charge spécifique autour de l'addiction.
- **Action 4** : Développer un axe spécifique autour du case management.

7) La prise en charge spécifique des patients au long cours

La mission principale des unités d'accueil des patients nécessitant une hospitalisation au long cours est de préparer ces patients lourdement handicapés par leurs pathologies à intégrer des structures d'hébergement et de vie hors de l'hôpital. Les objectifs majeurs de cette prise en charge seront l'amélioration du confort de vie de ces patients au long cours par la promotion du bien-être psychique, physique et mental des patients

- **Action 1** : Explorer les synergies possibles autour des unités de long cours.
- **Action 2** : Poursuivre l'engagement des deux services pour lier le projet de soins à un projet d'accompagnement plus global.

8) La prise en charge spécifique des personnes handicapées et des personnes handicapées vieillissantes

L'enjeu principal de cette prise en charge réside dans la difficulté à orienter les patients considérés handicapés psychiques vers des structures médico-sociales en aval de leurs hospitalisations. Ainsi, les actions présentées ci-après doivent permettre de fluidifier les interactions entre les différents acteurs de la prise en charge afin de répondre à cet enjeu.

- **Action 1** : Pérenniser les partenariats avec les structures médico-sociales et sociales existantes.
- **Action 2** : Améliorer la fluidité de prise en charge des personnes handicapées psychiques vieillissantes dans les structures médico-sociales.
- **Action 3** : Participer à la réflexion sur la mise en place d'EHPAD spécialisés sur le territoire.

PROJET SOCIAL

Le CHSY présente une dynamique déjà engagée autour du projet social. Dans le cadre du précédent projet d'établissement, les équipes de la Direction des Ressources s'étaient attachées à répondre à certains enjeux clés en mettant en place de nombreuses actions. Cependant, l'ambition de l'établissement est également d'aller plus loin dans cette démarche grâce à un plan d'actions articulé autour de trois axes.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : RENFORCER LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES (GPMC)

L'axe 1 a pour objectif de mettre en place une réelle GPMC basée sur une cartographie précise des métiers, un plan d'actions visant à favoriser le recrutement des métiers en tension et l'intégration de nouveaux métiers dans les organisations.

- **Action 1** : Cartographier les métiers.
- **Action 2** : Intégrer les Infirmiers de Pratique Avancée (IPA) dans les organisations.
- **Action 3** : Développer le tutorat et la formation par les pairs et renforcer la continuité et la transmission des savoirs pour assurer la pérennité des organisations.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : RENFORCER LA SANTÉ AU TRAVAIL À TRAVERS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

L'axe 2 vise quant à lui à répondre à l'enjeu majeur de la santé au travail en renforçant notamment la prévention sur les risques professionnels et les risques psycho-sociaux.

- **Action 1** : Finaliser l'élaboration et la consolidation d'un nouveau Document unique.
- **Action 2** : Mieux faire connaître les dispositifs de maîtrise des risques existants au sein de l'établissement et favoriser une démarche prospective et préventive de l'ensemble des professionnels.
- **Action 3** : Mettre en œuvre opérationnellement la Commission de Prévention et de Suivi des Inaptitudes.

AXE DE TRAVAIL N° 3 : RENFORCER LA GESTION DU PERSONNEL MÉDICAL

L'axe 3 est dédié spécifiquement au travail indispensable sur le renforcement de l'attractivité de l'établissement pour les professionnels médicaux.

- **Action 1** : Formaliser une cellule en charge des affaires médicales au sein de la Direction des Ressources Humaines.
- **Action 2** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de l'attractivité de l'établissement pour les professionnels médicaux.
- **Action 3** : Poursuivre et renforcer les collaborations sur le territoire.

PROJET QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Historiquement, le CHSY s'est fortement investi dans la démarche qualité. Cette démarche, partagée par l'ensemble des professionnels, s'appuie sur une structure de pilotage et une structure opérationnelle définies permettant de préserver une approche de la qualité et de la gestion des risques sous l'angle du parcours patient. Aussi, la mise en place de méthodes d'évaluation des parcours complexes telles que le patient traceur sera une priorité pour l'établissement dans les cinq années à venir.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : CONSOLIDER LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET DES RISQUES

L'axe 1 vise à consolider le système existant de management de la qualité et des risques. En effet, le CHSY doit pérenniser les efforts déjà consentis et aller encore plus loin dans l'implication des usagers.

- **Action 1** : Poursuivre la démarche de certification.
- **Action 2** : Favoriser l'implication des acteurs.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : OPTIMISER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

L'axe 2 a pour objectif d'optimiser la qualité et la sécurité des soins. Cet objectif va reposer sur la nécessaire optimisation du parcours des patients dans le but de favoriser la continuité des soins en garantissant, à tous, l'accès aux soins.

- **Action 1** : Sécuriser la prise en charge médicamenteuse.
- **Action 2** : Optimiser le parcours des patients et des prises en charges.
- **Action 3** : Garantir la qualité de vie du patient hospitalisé.
- **Action 4** : Favoriser l'échange et la communication entre professionnels.
- **Action 5** : Renforcer la gestion des risques associés aux soins et du risque infectieux.

AXE DE TRAVAIL N° 3 : DÉVELOPPER L'ÉVALUATION

L'axe 3 concerne quant à lui le développement de l'évaluation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.

- **Action 1** : Développer de nouveaux indicateurs.
- **Action 2** : Renforcer la prise en compte des patients.

AXE DE TRAVAIL N°4 : RENFORCER LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'axe 4 vise enfin à renforcer la formation, l'information et la communication relatives aux projets de qualité et gestion des risques. La communication représente un élément majeur dans le déploiement de la démarche qualité qui se doit participative, transversale, progressive et continue.

- **Action 1** : Améliorer les dispositifs de communication sur la démarche qualité.

PROJET DE GESTION

Le projet de gestion du CHS de l'Yonne s'appuie à la fois sur un contexte favorable et sur de réels acquis mis en place dans le cadre du précédent projet pour dégager des axes de travail ambitieux visant à aller plus loin.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : ENCOURAGER UNE GESTION DYNAMIQUE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'objectif de l'axe 1 est d'assurer un meilleur suivi budgétaire dans une logique plus prospective et prévisionnelle en améliorant l'échange d'informations entre les directions fonctionnelles, en anticipant les réformes et leur mise en œuvre et en agissant en anticipation plutôt qu'en réaction.

- **Action 1** : Passer d'une comptabilité de constats à une comptabilité d'engagement pour améliorer le suivi budgétaire.
- **Action 2** : Poursuivre une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie.
- **Action 3** : Intégrer les impacts financiers et mettre en œuvre opérationnellement la réforme sur les majeurs protégés.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : RENFORCER LE DISPOSITIF ET LA CULTURE DU CONTRÔLE DE GESTION AU SEIN DU CHSY

L'axe 2 vise à renforcer la culture du contrôle de gestion au sein du CHSY afin de privilégier une approche analytique des sujets et de systématiser la mise en place d'actions correctives sur la base de constats chiffrés. Cet objectif devra se reposer sur l'institutionnalisation d'une cellule contrôle de gestion au sein de l'établissement, ainsi que sur la valorisation du rôle de l'information médicale. En plus des potentiels d'optimisation, cet axe de travail doit en outre garantir au CHSY un pilotage robuste de son activité en interne afin d'anticiper au mieux la mise en œuvre de la réforme du financement de la psychiatrie.

- **Action 1** : Créer une cellule contrôle de gestion et de la fonction DIM et TIM au sein de l'établissement.
- **Action 2** : Relancer un dispositif de dialogues de gestion sur la base de tableaux de bord renouvelés.
- **Action 3** : Intégrer aux modes de fonctionnement de l'établissement la réforme du financement de la psychiatrie.

AXE DE TRAVAIL N° 3 : RENFORCER L'IMAGE DE MARQUE DE L'ÉTABLISSEMENT EN PROFESSIONNALISANT LA COMMUNICATION

L'axe 3 a pour objectif de renforcer l'image de marque de l'établissement et son attractivité envers les patients et les professionnels en professionnalisant ses outils de communication.

- **Action 1** : Poursuivre la création et la mise à jour des outils de communication internes à destination des professionnels.
- **Action 2** : Renforcer l'image de marque de l'établissement à l'extérieur en professionnalisant la communication.

PROJET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Au cœur de la prise en charge, le système d'information (SI) couvre l'ensemble des besoins de gestion de l'établissement et constitue un outil incontournable pour le CHSY. Afin de continuer à rendre le système d'information toujours plus performant, en particulier en matière de qualité et de sécurité des soins, le projet SI du CHSY pour la période 2020-2025 s'articule autour de trois axes de travail.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : DÉPLOYER LE NOUVEAU DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ (DPI) SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Axe principal du projet, l'axe 1 a pour objectif le déploiement d'un nouveau DPI spécialisé en psychiatrie (Cariatides®, proposé par le GIP Symaris) qui s'adapte aux pratiques de chaque site et de chaque discipline du CHSY. Ce DPI permettra de développer la technologie formulaire pour les dossiers de spécialité et d'informatiser l'ensemble des services de l'établissement.

- **Action 1** : Paramétrer le DPI.
- **Action 2** : Former les utilisateurs.
- **Action 3** : Déployer le DPI sur l'intégralité des services.
- **Action 4** : Suivre l'utilisation du DPI.
- **Action 5** : Proposer un projet technique en soutien du déploiement du DPI Cariatide.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : INSCRIRE LE CHSY DANS UNE DÉMARCHE TERRITORIALE AU NIVEAU DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN DÉVELOPPANT L'INTEROPÉRABILITÉ

L'axe 2 vise à renforcer l'interopérabilité des Systèmes d'Information. Cette interopérabilité est une condition sine qua non d'une meilleure intégration en termes de SI sur le territoire icaunais. In fine, ces outils doivent permettre de toujours mieux répondre à l'objectif cardinal de réponse aux besoins des patients

- **Action 1** : Se relier au serveur régional d'identité.
- **Action 2** : Mettre en place les outils régionaux.

AXE DE TRAVAIL N° 3 : PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS NATIONAUX

L'objectif de l'axe 3 est de déployer de nouveaux outils nationaux utilisables grâce à l'adoption du nouveau DPI. Dans le cadre de la sélection du nouveau DPI, le CHSY a privilégié et favorisé des fonctionnalités garantissant un interfaçage aisé avec les services numériques socles, indispensables à l'amélioration des prises en charge, comme le DMP ou la Messagerie Sécurisée. La mise en place du nouveau DPI, ainsi que la validation institutionnelle de cette démarche, devront permettre d'accélérer le déploiement de ces nouveaux outils.

- **Action 1** : Engagement de la démarche.
- **Action 2** : Déploiement d'outils numériques.

PROJET TRAVAUX ET LOGISTIQUE

TRAVAUX

En capitalisant sur des acquis forts en termes d'engagement dans le développement durable et d'éco-responsabilité, le projet travaux du CHSY pour les cinq années à venir s'articule autour de deux axes principaux.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DU CHSY POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DANS UNE LOGIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'axe 1 vise à poursuivre et pérenniser l'engagement de l'établissement pour le développement durable en poursuivant les actions en faveur de l'environnement et en continuant à améliorer le caractère écoresponsable de ses bâtiments.

- **Action 1** : Améliorer le caractère éco-responsable des bâtiments.
- **Action 2** : Poursuivre les actions du CHSY en faveur de l'environnement.
- **Action 3** : Poursuivre les actions engagées autour de la responsabilité sociétale de l'établissement sur son territoire.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : FINALISER LE PROJET D'INVESTISSEMENT STRUCTUREL D'ADAPTATION ET DE RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS

L'axe 2 a quant à lui pour objectif de finaliser le projet architectural en cours en finalisant les opérations de renouvellement lancées sur les sites existants, la reconstruction du CMP Enfants d'Auxerre, et en engageant la réflexion sur la reconstruction du CMP d'Avallon.

- **Action 1** : Finaliser le renouvellement de l'ensemble des sites.
- **Action 2** : Reconstruire le CMP Enfants d'Auxerre.
- **Action 3** : Construire un CMP à Avallon.

LOGISTIQUE

Le projet logistique doit permettre de capitaliser sur les mutualisations existantes (GCS Crèche, GCS Cuisine, GCS BIH) en maximisant les économies d'échelle et en renforçant la qualité des prestations et la satisfaction des services soignants.

AXE DE TRAVAIL N° 1 : INSCRIRE LE CHSY DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE

L'axe 1 vise à inscrire le CHSY dans la dynamique du GHT en encourageant le partage de bonnes pratiques et la polyvalence des agents.

- **Action 1** : Consolider les partenariats logistiques et techniques dans une logique d'économie d'échelle.
- **Action 2** : Étudier les possibilités d'optimisation des fonctions logistiques ou techniques par la mise en commun de connaissances ou d'expériences valorisées.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : REPENSER LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'axe 2 a pour mission la professionnalisation des fonctions logistiques du CHSY.

- **Action 1** : Mettre en place d'un groupe de travail afin d'évaluer les scénarios possibles et valider un schéma cible d'organisation de la fonction restauration.
- **Action 2** : Mettre en place une fonction d'intendant ou de conseiller hôtelier, pour notamment mieux maîtriser les prestations hôtelières et la satisfaction « client ».
- **Action 3** : Poursuivre l'engagement du CHSY autour de la protection des biens et des personnes en renforçant l'indépendance de l'établissement dans la gestion de la sécurité et de la sûreté.